

La plateforme anti-discriminations désirée par Emmanuel Macron aide aussi les salariés

Après la promesse d'Emmanuel Macron, le gouvernement a confié au Défenseur des droits la tâche de créer une plateforme de signalement et d'accompagnement de victimes de discriminations. Le site antidiscriminations.fr est en ligne depuis ce vendredi 12 février et il concerne aussi celles subies au travail.

« Nous souhaitons créer une plateforme avec le Défenseur des droits afin de traiter les situations de discriminations au sens large du terme, c'est-à-dire aussi bien celles qui interviennent dans l'emploi que le logement, la santé, la culture ou l'accès au financement bancaire » expliquait, lors de ses vœux, Elisabeth Moreno, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. C'est chose faite. Ce vendredi 12 février, le nouveau service antidiscriminations.fr vient d'être rendu public.

Évoquée par le président de la République en décembre dernier lors d'une interview donnée à Brut, cette mission a été confiée au Défenseur des droits, autorité administrative indépendante. L'idée est de proposer aux victime une aide juridique reconnue et de relais d'accompagnement sur le territoire, avec un réseau de 530 délégués disséminés en métropole en outre-mer. « La

plateforme traitera les 25 critères de discriminations y compris celui relatif au travail » , précise à Maddyness le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chance

Un service gratuit et confidentiel

Le service, gratuit et confidentiel, est disponible du lundi au vendredi, de 9h à 18h via le numéro de téléphone dédié ou un tchat en ligne. Un accès est prévu pour les personnes sourdes et malentendantes. Si un nom et une adresse mail sont demandées pour suivre l'évolution de la situation, le service assure l'anonymat des personnes qui font appel à lui.

Voici comme la plateforme anti-discrimination fonctionne :

Toute personne qui pense être victime ou témoin d'une discrimination peut se rendre sur la plateforme ou appeler le 39 28.

Des juristes, formés spécifiquement à ces problématiques, effectuent une première prise en charge à travers une écoute, une réponse aux questions des victimes et une première qualification juridique de la situation.

À travers les échanges, les juristes informent la personne de ses droits, la réoriente vers les services de l'Etat compétents (plateformes, police et gendarmerie) et les associations partenaires. Ils peuvent aussi préparer une saisine du Défenseur des droits qui pourra conduire à une médiation, un traitement civil ou une poursuite pénale.

Selon chaque situation présentée, la plateforme adapte la démarche à suivre. L'idée est de trouver une solution pour chaque victime et d'assurer une plus grande continuité dans le traitement de leur demande. Ce service centralise également un certain nombre de ressources, comme le référencement des associations de lutte contre les discriminations partenaires du Défenseur des droits sur tout le territoire et les plateformes institutionnelles d'aides aux victimes, à l'instar de Pharos, qui permet de permettre aux internautes de signaler des contenus et comportements illicites repérés en ligne.

À lire aussi

Harcèlement : quels moyens de défense pour les salariés?

Peut saisir la plateforme toute personne considérant donc avoir subi un traitement moins favorable, une violence ou un propos haineux en raison d'un critère lié à son origine, handicap, sexe, religion ou orientation sexuelle, dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'accès au logement, à la formation, les établissements publics... « L'expérience répétée des discriminations a des conséquences délétères et durables sur les parcours individuels et mine la cohésion de la société française, insiste Claire Hédon, Défenseure des droits. *Comme j'ai pu le dire au moment de ma prise de fonction -en juillet dernier, ndlr-, c'est un des axes de travail majeur de mon mandat. Cette nouvelle plateforme en est une pierre qui doit s'inscrire dans une dynamique plus large si nous voulons être à la hauteur de l'enjeu* » .

Article écrit par HELOÏSE PONS